

Image not found or type unknown



Délais de prescription sur les réclamations

Par **cassiopee13**, le **06/03/2013** à **11:16**

Bonjour,
Je suis en litige avec ma banque sur des frais prelevés en 2013.
J'ai été très malade et maintenant en état de me défendre je me suis aperçue qu'en 06/2010 la banque n'avait pas respecté la loi du 05/03/2007 article 70 concernant le plafonnement des frais sur les rejets de prélèvement.
Est-ce que je peux encore porter réclamation ?
Y a-t-il un délai de prescription ?
Je vous remercie par avance de votre réponse.
Bien Cordialement